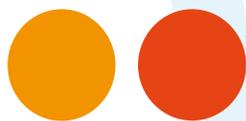


**Université
des Antilles**



Procès-verbal

Du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

du 25 février 2019

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Lundi 15 février 2019 à 9 heures en GUADELOUPE

	Nom	Prénom	Fonction/Syndicat	Implantation	Présences (P ou NP)
Administration (membres de droit) / invités (I)	JANKY	Eustase	Président Université		P
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services		P
	LAPLAIGE	Charline	Directrice Adjointe des Ressources Humaines		P
	LEROY	Laurent	Conseiller Santé Sécurité au Travail	(expert)	P
	GALLAIS	Jean-Jacques	Médecin du Travail	(expert)	P
	AUDEBERT	Christophe	Chargé Affaires HSE	(invité)	P
TITULAIRES Organisations	CARRIERE	Geneviève	SNPTES		A
	CLERORON	Maryse	SNPTES		P
	MOULIN	Françoise	SNPTES		P
	ROCHAMBEAU	Marie-Georges	SNPTES		P
	PENE-ANNETTE	Anne	FSU		P

	REMI	Céline	SPEG		P
	VISIVE	Jean-Luc	SPEG		P
	BORDIN	Guillaume	UNSA		P
	EMMANUEL-EMILE	Jobie	UNSA		P
SUPPLEANTS Organisations syndicales	CHASSELAS	Rudy	SNPTES		supplée Mme CARRIERE
	JOMIE	Joëlle	SNPTES		P
	MELESAN	Alain	SNPTES		P
	MONTANUS	Michaëlle	SNPTES		P
	AUBATIN	Paule	FSU		A
	DUCELIER	Danielle	SPEG		P
	LETIN	Grégory	SPEG		P
	LEDOUX	Sandrine	UNSA		P
	NITUSGAU	Judith	UNSA		P



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*Lundi 25 février 2019 à
9 heures en Guadeloupe*

Ordre du Jour

1. Lecture et adoption du procès-verbal du CHSCT en date du 12 juin 2018 ;
2. Installation des membres élus du CHSCT ;
3. Désignation du Secrétaire du CHSCT et de son adjoint ;
4. Présentation de la lettre d'engagement du Président sur la politique en matière de santé & sécurité au sein de l'établissement ;
5. Formation du personnel élu du CHSCT, définition des moyens à disposition du CHSCT ;
6. Présentation de l'Instruction Générale de l'UA en matière de santé & sécurité ;
7. Compte-rendu de la visite de l'inspection de Santé et Sécurité au travail ;
8. Discussion autour de la mise en conformité de gestion des déchets chimiques et biologiques de l'établissement ;
9. Discussion autour de la mise en place du Document Unique.

Propos liminaires du Président

Bien, merci pour votre présence. Juste un petit mot pour information, j'aurais aimé qu'on signe très tôt quand vous arrivez en séance pour ne pas avoir de retard. Voilà, merci beaucoup. C'est la première réunion de cette nouvelle commission CHSCT. Nous recevons les titulaires et les suppléants, Monsieur GALLAIS médecin de prévention, Monsieur LEROY conseiller santé prévention, et les autres collègues présents aujourd'hui, merci. J'espère que notre réunion sera précieuse dans les échanges. Espérons que nous allons tous travailler dans le même objectif qui est celui d'améliorer la situation au niveau de la prévention santé et sécurité. Il y a beaucoup de choses à faire, énormément de choses à faire. Quand on fait un petit retour en arrière, nous avons tout à construire au niveau de l'université et c'est notre rôle aujourd'hui. On ne va pas tout faire le premier jour, on ne va pas tout faire la première année, mais si nous sommes sur la même longueur d'onde, on va construire en prenant le temps nécessaire. On fera certainement le plus urgent, et au fur et à mesure on va améliorer la situation en termes de prévention, santé et sécurité.

Voilà, Madame, vous voulez déjà parler ?

Madame REMI

J'aurai une question, Monsieur le Président. La question est par rapport à la commission du service. Je voulais savoir, parce que vous avez parlé de Monsieur GALLAIS, vous avez parlé de Monsieur LEROY, il y a également une troisième personne, enfin les trois personnes de la direction. Je voulais savoir, s'il vous plaît, par rapport à la composition du CHSCT côté établissement. Vous avez cité le conseiller en santé et prévention, je voulais savoir s'il vous plaît des précisions concernant Monsieur LEROY.

Le Président

D'accord, on va aborder toutes ces précisions. Avant de continuer, je voulais que chacun se présente quand même puisque c'est la nouvelle commission et tout le monde ne se connaît pas vraiment. C'est pour cela que la réponse à votre question sera apportée tout à l'heure. Est-ce qu'on peut commencer par la gauche au fond ? Madame MOULIN ?

Madame MOULIN

Oui, bonjour, Madame MOULIN, SNPTES, titulaire.

[Le micro, s'il vous plaît, cette séance est enregistrée]

Monsieur CHASSELAS

Rudy CHASSELAS, suppléant SNPTES.

Monsieur MELESAN

MELESAN Alain, SNPTES, suppléant.

Madame MONTANUS

Bonjour, Michaëlle MONTANUS, suppléante SNPTES.

Madame JOMIE

Bonjour, Joëlle JOMIE, je suis ancienne comptable de la faculté SJE, SNPTES, suppléante.

Madame CLEORON

Bonjour, Maryse CLEORON, SNPTES, titulaire, personnel BU.

Madame ROCHAMBEAU

Bonjour, ROCHAMBEAU Marie-Georges, SNPTES, titulaire.

Madame AUBATIN

Paule AUBATIN, personnel BU, FSU, suppléante.

Madame PENNE-ANNETTE

Bonjour, Anne PENNE-ANNETTE, enseignant chercheur, titulaire FSU.

Madame DUCELIER

DUCELIER Danielle, SPEG, suppléante.

Monsieur LETIN

Grégory LETIN, SPEG, suppléant.

Monsieur VISIVE

Jean-Luc VISIVE, titulaire SPEG.

Madame REMI

Céline REMI, titulaire SPEG.

Madame LEDOUX

Sandrine LEDOUX, suppléante UNSA.

Madame NITUSGAU

Bonjour, NITUSGAU Édith, suppléante UNSA.

Monsieur BORDIN

Bonjour, BORDIN Guillaume, titulaire UNSA.

Docteur GALLAIS

Bonjour, Docteur GALLAIS, médecin du travail CIST 971.

Madame LAPLAIGE

Bonjour, Charline LAPLAIGE, DRH adjointe.

Monsieur AUDEBERT

Bonjour à toutes, bonjour à tous. Christophe AUDEBERT, DGSA chargé d' HSE.

Monsieur MALHEY

Bruno MALHEY, directeur général des services.

Monsieur LEROY

Bonjour, Laurent LEROY, conseiller santé et sécurité.

Monsieur JANKY

Eustase JANKY, président de l'université. Voilà, vous avez posé des questions sur les personnes de l'administration. Madame LAPLAIGE fait partie de l'administration et sa présence est fondamentale au niveau de notre CHSCT. Monsieur AUDEBERT, depuis quelque temps, vous avez bien compris les enjeux au niveau HSE et j'ai voulu clairement un DGSA pour coordonner des plans d'action au niveau de cette cellule. Parce que la sécurité n'est pas uniquement au niveau de cette commission mais aussi à d'autres niveaux, et sa présence est fondamentale pour la coordination des différentes actions. Il faut donc un DGSA pour coordonner les actions HSE. Monsieur le DGS, sa présence est fondamentale ici aussi. Monsieur LEROY vient d'une entreprise extérieure de l'établissement et fait fonction de conseiller hygiène et sécurité. Tout le monde se pose des questions sur la présence de Monsieur LEROY. Le seul poste d'ingénieur sécurité dans l'établissement a été récupéré pour faire autre chose. Or, quand je suis arrivé dans cet établissement, rien n'était fait. J'ai commencé déjà par prendre une entreprise extérieure. Monsieur LEROY a des compétences pour gérer, au moins m'aider dans la compréhension de ce qui se passe au niveau de cet établissement en termes de prévention santé et sécurité. Il est conseiller. Un appel d'offres a été fait pour trouver une entreprise extérieure parce que je n'avais pas le poste pour embaucher un titulaire hygiène et sécurité, j'ai donc été obligé de passer par une entreprise extérieure. C'est un appel d'offres qui a été fait récemment et c'est l'entreprise de Monsieur LEROY qui a remporté cet appel d'offres. C'est pour cela qu'il est là, pour remplir sa mission de conseiller hygiène et sécurité. Monsieur LEROY travaille avec l'administration. En cas de besoin, il peut se libérer pour discuter avec vous et pour vous conseiller. Oui, Madame ?

Madame REMI

Merci Monsieur le Président. Si je comprends bien par rapport à la composition, cela veut dire que Monsieur le DGSA est votre représentant, lorsque vous ne serez pas présent, c'est bien ça, entre Madame LAPLAIGE et le Directeur général des services, comme il est dit qu'il doit y avoir un responsable en ressources humaines, est-ce que Madame LAPLAIGE ou le DGS ?

Monsieur le Président

Madame LAPLAIGE.

Madame REMI

Monsieur le DGS est donc en complément de Madame LAPLAIGE. Je dis ça parce que j'ai comparé les deux arrêtés, et il est dit qu'il y a deux personnes représentant la direction, à savoir le responsable de l'établissement et la personne au niveau des ressources humaines. Dans les arrêtés précédents, notamment le dernier que vous avez pris, il y avait expliqué deux lignes avec le président d'un côté et de l'autre la personne faisant autorité au niveau des ressources humaines, DGS ou DRH. C'est pour cela que je vous demande de façon à ce que les choses soient claires dès le départ, et éventuellement que ce soit précisé sur l'arrêté de composition.

Monsieur le Président

Effectivement, sur l'arrêté de composition il y a la personne en charge au niveau des ressources humaines, Madame LAPLAIGE et le président. Vous savez que le président a beaucoup de choses à faire et j'aurais souhaité, avec votre accord, si je dois m'absenter, que le DGS puisse prendre la suite. Je ne dis pas que je ne serai pas présent systématiquement, mais si je dois m'absenter, c'est que le DGS soit plutôt de mon côté pour pouvoir gérer la réunion et ne pas perdre de temps. Justement, je voulais que l'on travaille en dehors de toute confusion. Pour avancer, il faut vraiment travailler ensemble. Donc, si je suis absent, puisque c'est une réunion obligatoire, je ferai tout pour être là pour le CHSCT, mais il peut m'arriver n'importe quoi et je ne veux pas bloquer une réunion parce que je ne serais pas là.

Madame REMI

C'est justement de savoir qui a tout pouvoir de décision pour se substituer vraiment à vous parce que ça nous est déjà arrivé encore. Ce n'était pas sous votre mandature, mais la personne qui était là, le DGS, avait dit ne pas pouvoir arrêter une décision qui serait reconnue et entérinée par l'administration. Ma question est aussi pour cela, tout simplement, pour qu'on soit sûr que les personnes ne disent pas après qu'elles ne peuvent pas prendre de décision en CHSCT.

Monsieur le Président

Quelle que soit la réponse, si je suis absent à un moment donné de la réunion, il y a des points qui nécessitent quand même l'avis du président, sur des questions un peu plus difficiles. Mais ce n'est pas grave, il n'y a pas d'urgence. Depuis des années, c'est comme ça. Si une question ne peut pas se régler lors d'une séance, on va la reporter la séance suivante. Je n'ai pas dit que je ne serais pas là, j'ai dit que si quelque chose m'arrivait (un malaise etc.), les choses doivent continuer, la vie continue. Il faut tout voir.

Madame REMI

Justement Monsieur, c'est dans cet aspect constructif... J'ai vu par exemple où des décisions prises n'ont pas été entérinées et ça a posé problème.

Monsieur le Président

On va gérer ça.

Madame REMI

Oui, mais je me permets d'insister, et j'espère que ça va être noté au PV, j'insiste sur la nécessité pour qu'il puisse y avoir clairement définie la personne ayant la délégation du président, de façon à ce que ce qui serait fait en CHSCT quand le président n'est pas là, la personne qui le remplace, ça vaut autant que si le président est là. C'est très simple.

Monsieur le Président

D'accord. Monsieur le DGS me dit qu'il y a un règlement intérieur qui a déjà été discuté par l'ancien CHSCT, où on trouve ça dedans. Alors, la présence de Monsieur MALHEY est importante parce que c'est lui qui a la responsabilité administrative pour redonner les actions décidées en CHSCT au plan administratif. Sa présence est donc importante pour qu'il voie ce qui se passe. Il n'a pas droit au vote, il peut prendre la parole si je la lui donne, mais c'est quelqu'un qui a vraiment besoin d'avoir l'écoute pour pouvoir fonctionner ensuite.

Monsieur le DGS

Il est 9 h 30, Monsieur le Président. Je vois qu'il n'y a personne en Martinique. Est-ce que vous m'autorisez à éteindre la visioconférence ?

Monsieur le Président

Oui, je pense. Pour la forme, on avait dit que les suppléants pouvaient *assister à la séance* en Martinique et en Guadeloupe. En Guadeloupe, les suppléants se déplacent et sont pris en charge, alors qu'en Martinique les suppléants se déplacent pour remplacer un titulaire auquel cas ils sont pris en charge, mais s'ils viennent juste pour écouter, ils ne sont pas pris en charge pour leurs frais. On a donc laissé la possibilité aux suppléants de Martinique d'assister au débat par visioconférence. Mais on se rend compte qu'il n'y a personne. Donc, s'il n'y a personne, vous pouvez couper.

Monsieur le DGS

Madame PENE-ANNETTE m'a précisé qu'une personne a raté son avion ce matin et vient nous rejoindre dans quelques minutes. C'est bien ça ? D'accord.

Monsieur le Président

Nous allons commencer le premier point de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal du CHSCT du 12 juin.

Modification de l'ordre du jour

Madame REMI

Pardonnez-moi, j'aurais souhaité que soit mis au vote le changement de l'ordre du jour.

Monsieur le Président

Pourquoi changer l'ordre du jour ?

Madame REMI

Pour faire en sorte que le point 7 soit abordé après la désignation du secrétaire et de son adjoint, avant votre lettre d'engagement et le reste, au motif (si je dois en donner un) de l'importance de cette visite, que cela fait un moment et que cela peut être acté. Vu le contenu des autres points suivants, il me semble plus approprié de faire en sorte que l'on puisse soumettre au vote des élus du CHSCT le point n°7.

Monsieur le DGS

On le fera après la désignation du secrétaire.

Monsieur le Président

Chers Collègues, je suis d'accord. Par contre, je dois dire que je ne serai plus dans cette salle à midi, ce qui veut dire qu'on ne pourra pas prolonger les questions indéfiniment. Les questions sont posées, les réponses sont données, on avance. Est-ce que vous êtes d'accord pour modifier l'ordre du jour en faisant passer le point 7 après le point 3 ? C'est une question

posée par l'une de vos collègues et je repose la question pour voter. Qui ne prend part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? OK, c'est accepté.

Monsieur le DGS

Monsieur le Président, on va peut-être prendre un petit temps pour savoir qui va voter, parce que les suppléants ne votent pas ; il n'y a que les titulaires, et parmi les titulaires, il y a deux titulaires qui ne sont pas là et il faut donc identifier les deux suppléants qui peuvent voter et représenter leur titulaire, à savoir Madame CARRIÈRE, au titre du SNPTES, et Madame EMMANUEL-EMILE. Monsieur CHASSELAS ? Le micro s'il vous plaît, la séance est enregistrée.

Monsieur CHASSELAS

Je suis suppléant de Madame CARRIÈRE.

Monsieur le DGS

D'accord.

Madame LEDOUX

Suppléante de Madame EMMANUEL-EMILE, pas encore arrivée.

Monsieur le DGS

Merci.

Monsieur le Président

Mais ces personnes vont arriver ?

Monsieur le DGS

Oui.

Monsieur le Président

On soumet donc au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adjugé pour cette modification de points. Je rappelle qu'il n'y a pas de questions diverses en CHSCT. Je propose donc de passer au premier point de l'ordre du jour, lecture et adoption du procès-verbal du CHSCT.

Madame REMI

Excusez-moi Monsieur le Président, qui est le secrétaire désigné ?

Monsieur le Président

À votre niveau ?

Monsieur le DGS

Non, au niveau du CHSCT.

Le Président

Madame LAPLAIGE ou Monsieur le DGS.

Monsieur le DGS

Ça n'empêche pas qu'il faut toujours un secrétaire du CHSCT.

Monsieur le Président

Monsieur le Directeur sera secrétaire pour le CHSCT côté administration. Je ne sais pas si on est obligé d'avoir un ou une secrétaire pour les syndicats pour compléter certaines informations.

Monsieur le DGS

Effectivement, c'est une société de transcription qui procédera à la transcription de nos échanges, et donc pour faciliter le travail de cette société, il nous appartient, Chers Collègues, de vous présenter à chacune de vos interventions, impérativement. Cela servira à la qualité du procès-verbal pour la personne qui était chargée pour rédiger un compte rendu. Il faut donc faciliter à la fois le travail des collègues mais aussi le travail de la société de transcription. En vous remerciant.

Monsieur le Président

Madame EMMANUEL-EMILE, est-ce que vous pouvez vous présenter ?

Madame EMMANUEL-EMILE

D'accord. Madame EMMANUEL-EMILE, Martinique, titulaire à l'UNSA.

Monsieur le Président

Merci beaucoup et bonne arrivée.

Madame EMMANUEL-EMILE

Merci.

Monsieur le Président

Les autres se sont déjà présentés. En votre absence, nous avons voté le passage du point 7 avant le point 4. C'est votre suppléant qui a voté. Vous allez donc reprendre la main du vote.

Madame EMMANUEL-EMILE

D'accord.

Monsieur le Président

Nous en étions donc au point 1 de l'ordre du jour, lecture et adoption du procès-verbal du CHSCT en date du 12 juin.

1. Approbation du PV (vote)

Monsieur le Président

À vous de voir si vous votez.

Monsieur le DGS

Monsieur le Président, est-il possible de préciser que chaque collègue a sous les yeux une tablette électronique qui contient l'ensemble des documents de séance ? Vous avez par ailleurs un support papier qui ne contient que les documents qu'on a jugés absolument indispensable de faire figurer, en particulier le procès-verbal. Mais sachez que pour chaque pièce jointe, vous les aurez sur la tablette électronique. C'est très facile à mettre en œuvre. De plus en plus d'instances s'appuient en outre sur ces tablettes électroniques.

Le Président

Madame REMI ?

Madame REMI

Concernant ce PV du 12 juin dernier, j'ai des remarques à faire. Je considère que ce document... je comprends mieux lorsque Monsieur le DGS a fait remarquer que la personne qui aurait saisi a souffert... à mon sens, il y a de multiples anomalies à la fois sur le fond et sur la forme de ce PV, de même qu'il y avait de nombreuses anomalies dans la tenue même de cette réunion. Tout simplement, je pose la question de qui a rédigé cela ? Est-ce la société ? Est-ce que le secrétaire est intervenu sur le document ? Ensuite, je voudrais savoir qui a signé parce que les délibérations que j'ai reçues avant ne sont pas signées. J'avais souligné la question de savoir qui avait présidé la réunion. Je pense que cela explique que ce document – qui est important pourtant ! –, présente une police qui n'a pu être faite correctement, et un vote reporté. Et, on ne voit pas... d'après moi, on doit avoir le détail des votes par organisation syndicale avec les votes pour, contre, abstention, ce qui ne figure pas dans le document, et qui est à mon sens une anomalie. Ensuite, je posais la question de savoir, pour les personnes qui étaient présentes, elles étaient présentes en quelle qualité ? D'expert, d'invité, etc. ? Cela ne figure pas. Or, je pense que cela être systématiquement figuré. Ensuite, pour les documents, lorsque des décisions ont été prises concernant les documents, si je prends l'exemple de la proposition de formation (qui est d'ailleurs encore à l'ordre du jour aujourd'hui), la chargée de mission égalité diversité, tout cela aurait dû figurer en annexe du PV, puisqu'il faut prendre connaissance de ces documents. L'autre interrogation que j'ai pour ce PV, huit mois et treize jours après, sachant que la réunion de novembre avait été annulée, si on avait eu les éléments avant (donc deux mois après), cela aurait été bien. Autre chose, concernant les fameux votes, cela devrait faire l'objet d'une publicité auprès des membres de la communauté. Voilà, je ne sais pas si PV peut être voté en l'état ou il faut faire des modifications, mais je crois que ça demanderait beaucoup de temps.

Madame CLEORON

Monsieur le Président, est-ce que vous permettez ?

Monsieur le Président

Oui.

Madame CLEORON (SNPTES)

Lors de la dernière réunion du CHSCT, j'ai été pressentie comme secrétaire de séance. À ma décharge, cela faisait à peine un an que j'étais au CHSCT. Ce n'est pas ma formation, j'ai fait ce que je pouvais, au mieux, sans trahir la pensée de chacun. Effectivement, c'est un PV qui est à l'approbation, à chacun de porter ses éléments. Je comprends que cela ne soit pas terminé, je comprends qu'il y a beaucoup d'erreurs, mais il faut savoir que ce n'est pas ma formation, et j'ai donc fait au mieux.

Madame REMI (SPEG)

Je me permets de répondre tout de suite à Madame CLEORON. Normalement il n'y avait aucune raison que ce soit Madame CLEORON qui soit secrétaire de séance.

Madame CLEORON (SNPTES)

Mais vous avez voté le secrétaire de séance ?

Madame REMI (SPEG)

Non, justement, c'est pour ça que je dis qu'il serait intéressant d'avoir le résumé ou le détail des votes parce que ça ne figure pas dans le document. Je suis désolée, ma mémoire est peut-être défaillante, mais il y a des choses qui ne vont pas.

Monsieur le Président

Mais je veux dire, on ne va pas avancer, on est encore sur le premier point. Si vous ne voulez pas voter en l'état, vous ne votez pas, en votre âme et conscience. Un PV a été fait, c'est un ancien CHSCT. Maintenant, c'est enregistré, en espérant que quand vous allez prendre la parole, vous allez dire de quel syndicat vous êtes pour que l'appareil puisse enregistrer distinctement et que l'on puisse faire un PV le plus précis possible sur ce qui s'est passé en séance. Monsieur LETIN ?

Monsieur LETIN (SPEG)

Grégory LETIN, suppléant syndicat SPEG. Je tenais juste à dire qu'il me semble, en tant que suppléant, après avoir lu plusieurs documents, que le secrétaire de séance fait partie de l'administration et non des organisations syndicales.

Monsieur le Président

Je sais bien, c'est bien pour cela qu'elle a dit que c'était occasionnel. Maintenant, on reprend ce CHSCT avec une nouvelle formule, c'est bien pour cela que j'ai demandé à l'équipe de l'administration de prendre en charge. Je n'ai pas désigné des collègues des syndicats, j'ai désigné quelqu'un de l'administration. Oui ? Par contre...

Madame REMI (SPEG)

Très rapidement, très rapidement, dans un esprit constructif. La fois dernière, je n'ai pas pu dire tout ce que je voulais, mais vous en tant que président, vous étiez associé par deux cadres, en l'occurrence Monsieur le DGSA et Monsieur le DGS, qui devaient normalement vous conseiller. Là maintenant, vous avez un nouveau conseiller, Monsieur LEROY. Pourquoi

j'en parle, c'est parce que normalement, c'est dans la forme. Je ne dis pas ça pour vous cibler, Messieurs, mais on est là pour faire des choses correctes dans la forme. Maintenant, au niveau des personnels, il est d'après moi de la responsabilité de vos conseillers de pouvoir faire en sorte que les choses soient faites dans la forme. Et ce n'était pas la première réunion du CHSCT, c'est pour ça que j'ai du mal à comprendre ce qui s'est passé. J'ai même eu du mal à comprendre que ce soit la secrétaire du CHSCT qui ait, quelque part, présidé la réunion. Je m'arrête là.

Monsieur le Président

Dans la nouvelle formule, le président a pris sa place. Quand vous êtes arrivée, vous ne connaissiez pas comment ça fonctionnait au niveau du CHSCT, parce que quand je suis arrivé, il n'y avait rien. Donc, il ne faut pas me dire qu'il y avait des choses car il n'y avait rien de fait. Maintenant qu'on a repris, ces deux dernières années on a essayé de mettre de l'ordre au niveau de l'université, sauf que tout ne peut pas être fait dans de bonnes conditions. Maintenant que nous avons une nouvelle formule, l'administration a son rôle, le président a son rôle, le président exerce. C'est bien pour cela que le président a dit qu'à midi il arrête la réunion. Je préside... Et si les points ne sont pas terminés, on renverra à une autre réunion parce qu'il y a beaucoup de réunions à l'université, je ne peux pas passer tous les jours de la semaine à faire des réunions. À un moment donné, il faut que le président s'arrête et travaille, sachant qu'en plus il a du travail. Donc, si les points sont reportés, ils le seront à la prochaine réunion du CHSCT, c'est-à-dire dans trois mois.

Bien, s'il n'y a pas d'autres prises de parole sur le compte rendu – je ne dirais pas le PV mais le compte rendu – du CHSCT du 12 juin... juste une dernière chose pour dire que la réunion qui devait avoir lieu en fin d'année, c'est un peu volontaire si elle a été repoussée parce que je savais qu'on allait avoir une nouvelle formule et de nouveaux collègues, j'ai donc préféré faire une réunion avec les nouveaux collègues pour commencer l'année sous un autre angle, l'angle de la concertation, l'angle de la réussite aussi pour qu'on réussisse ce CHSCT, qu'on réussisse la prévention en santé, hygiène et sécurité pour l'établissement, et aussi avec l'ambition de mettre en place ce qu'il faut pour que nous puissions fonctionner dans de bonnes conditions. Voilà, c'est la mission. C'est pour cela qu'on a reporté à aujourd'hui.

Bien, on va voter. En votre âme et conscience vous allez voter pour l'approbation de ce compte rendu. Qui ne prend pas part au vote ? Les suppléants ne votent pas.

De la salle

Ils ont un vote consultatif.

Monsieur le Président

Les titulaires votent. Qui ne prend pas part au vote pour valider compte rendu ? 4 personnes. Peut-on avoir votre nom et le syndicat ? Vous avez demandé des réponses claires, il faut que vous puissiez aussi vous exprimer de façon claire. Donc qui ne prend pas part au vote, merci de lever les mains et de donner votre nom et le syndicat : Céline REMI (SPEG) / Rudy CHASSELAS (SNPTES). Madame MOULIN ?

Madame MOULIN

Non, je m'abstiens.

Monsieur le Président

D'accord. Donc deux personnes ne prennent pas part au vote.

Ensuite, qui s'abstient : Guillaume BORDIN (UNSA) / Jobie EMMANUEL-EMILE (UNSA) / Françoise MOULIN (SNPTES). Qui vote contre ? Personne. Merci beaucoup. Nous passons au point suivant.

Organisations syndicales	4					
		SNPTES	FSU	SPEG	UNSA	
Approbation du Compte rendu	Ne prend pas part au vote	2	1		1	
	Abstention	3	1			2
	Contre	0				
	Pour	4				

2. Installation des membres élus du CHSCT

Monsieur le Président

On s'est déjà présenté. J'ai souhaité bonne arrivée pour ceux qui nous rejoignent dans cette instance. Je leur ai souhaité bon travail au niveau de l'université, de faire en sorte que toutes les structures de l'université fonctionnent le mieux possible pour laisser quelque chose qui fonctionne. Le Président est là pour un temps, mais l'université continue, et si nous avons placé les bases de cette construction, des bases solides, nos successeurs n'auront qu'à continuer et ne pas faire ce que nous faisons actuellement. On ne marche pas à reculons, mais il faut avancer.

Madame CLEORON (SNPTES)

Monsieur le Président, je voulais souligner qu'au niveau du téléphone, que ce soit le téléphone du travail, le téléphone personnel, sur la liste des membres titulaires du CHSCT...

Monsieur le Président

S'il y a des choses à modifier, on peut les modifier. Il vaudrait mieux le téléphone du travail. Certains n'ont pas le document ?

Monsieur le DGS

Monsieur le Président, je rappelle que beaucoup de documents sont sur la tablette électronique.

Monsieur le Président

Si on a la possibilité de se connecter pour s'habituer un peu... On a des problèmes de connexion, Monsieur le DGS...

Monsieur le DGS

C'est bon.

Monsieur BORDIN (UNSA)

Je soutiens ce que dit Maryse CLEORON sur les numéros de travail. Je voudrais faire remarquer une chose. Quand je vois que vous appelez les membres du CHSCT, il faudrait aussi trouver comment ajouter l'administration. J'ai entendu que le Monsieur le Président avait dit qu'on allait corriger, il faut aussi que les membres de l'administration soient présentés pour que quand on aura la formation, que la formation soit faite par l'administration et les représentants syndicaux, et non pas simplement les représentants syndicaux.

J'en profite aussi pour dire à Monsieur le Président qu'en trois ans, j'ai vu plein de choses, du bon et du moins bon, et j'ai entendu ce qu'il a dit sur le fait qu'on n'a pas tellement avancé. Et là, je dis Monsieur le Président, vous avez raison, on n'a pas avancé. Si on n'a pas avancé, c'est que la forme n'est pas encore adaptée à la situation. Nous sommes en train de faire des choses qui vont nous faire prendre du retard. Il faut trouver une bonne formule pour que nous soyons gagnant-gagnant, représentants syndicaux et administration. Nous n'avons pas encore fait trois ans et à la fin de ces trois ans, on a beaucoup, beaucoup de retard. Monsieur le Président, je suis convaincu, moi aussi je veux avancer, mais j'ai ma formule.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Justement, si vous avez votre formule, j'ai bien dit qu'il faut que nos échanges soient fructueux, donc si vous avez des choses intéressantes à nous faire part, si vous souhaitez intervenir à certains moments pour apporter votre pierre, il faut en profiter. Chacun de nous participe aux échanges et chacun de nous peut apporter sa pierre.

Monsieur BORDIN (UNSA)

Je vois de la bonne volonté, mais cela ne suffit pas. Les membres qui sont autour de la table, je suis persuadé qu'ils ont aussi de la bonne volonté. À nous de trouver ensemble la meilleure formule. Nous avons pris du retard et ce n'est pas une personne qui est coupable ici, mais c'est tout le monde quelque part. Il faut que nous rentrions dans la culture de la sécurité, c'est-à-dire qu'il faut mettre tout cela dans nos têtes et faire la sécurité. Si on est là, Monsieur le Président, vous avez un poste d'ingénieur qui arrive, ce n'est pas là le problème. Le problème est le travail. Travaillons. Moi, je suis volontaire, je ne suis pas spécialiste mais j'ai quand même fait ; j'ai fait trois ans avec vous et je vois qu'il y a encore des choses sur lesquelles on doit avancer. Il faut aller dans la priorité des choses, mettre des choses en place. Parce qu'il y a une chose que l'État a rajoutée, c'est la commission hygiène et sécurité, et santé au travail. Cette partie « santé au travail », nous ne l'avons pas encore abordée pendant ces trois ans. Mais il faut qu'on y arrive pour que les gens soient contents de venir travailler.

Monsieur le Président

Merci Monsieur BORDIN. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Je voulais juste faire remarquer concernant la problématique du téléphone, en ce qui me concerne c'est mon numéro de téléphone personnel qui figure et qui a toujours figuré. Mais je n'ai pas d'autre choix parce que je n'ai jamais, en seize ans de carrière (je crois plus que seize ans), eu une ligne de téléphone professionnelle. Donc, j'attire l'attention sur deux choses, c'est de pouvoir mettre autre chose qu'une ligne personnelle, sachant que je ne sais pas si c'est problématique ou pas de mettre la ligne personnelle au titre du CHSCT). Je ne sais pas si ça fonctionne, donc c'est ma première question. Ma deuxième demande, je pense que ne

serait-ce pour des raisons de sécurité au sein de cet établissement, il serait à propos que chaque personnel puisse se prévaloir d'une ligne personnelle qu'il pourrait utiliser rapidement en cas de souci. Mais bon, c'est une seconde problématique.

Monsieur le Président

Oui, je pense aussi. Ou un mail, mais il faut le consulter tous les jours.

Madame REMI (SPEG)

Mais en cas d'urgence, peut-être qu'un numéro de téléphone pour appeler, c'est mieux qu'un mail...

Monsieur le Président

Vous savez, l'urgence, même le téléphone pour les joindre, c'est toute une histoire... Les téléphones de l'université. Quand vous avez un téléphone de l'université, on dit qu'on peut voir des numéros en urgence, mais ce téléphone ne fonctionne pas. Ce sont des téléphones d'urgence que vous avez.

Madame AUBATIN (FSU)

J'aimerais savoir simplement quel document, parce que sur la tablette, ce document ne figure pas.

Monsieur le DGS

Je rappelle que tout ce qui ne figure pas dans la pochette est dans la tablette électronique.

Madame CLEORON (SNPTES)

Est-ce qu'on peut donner un numéro de téléphone ?

Monsieur le DGS

J'ai noté votre demande.

Madame CLEORON (SNPTES)

Est-ce qu'on peut le donner de suite ?

Monsieur le DGS

Si vous voulez.

Madame CLEORON (SNPTES)

Donc, c'est le 05 96 72 75 29.

Monsieur le Président

Très bien. Je propose de continuer le CHSCT. On va passer au point 3, désignation du secrétaire du CHSCT et de son adjoint.

3. Désignation du secrétaire du CHSCT et de son adjoint

Monsieur le Président

On va passer un point très important, la désignation du secrétaire du CHSCT et de son adjoint. Est-ce qu'il y a des volontaires ?

Monsieur BORDIN

Il me semblait que c'est les syndicats qui doivent dire et se retirer pour en discuter ?

Monsieur le Président

Alors, combien de temps vous voulez ?

Monsieur BORDIN

Dix minutes ?

Monsieur le Président

D'accord. N'oubliez pas de désigner l'adjoint.

Monsieur BORDIN

N'oubliez pas de couper l'enregistrement, cette partie ne concerne que nous.

Monsieur le DGS

Vous acceptez que je reste avec vous ? Je vais vous aider.

[SUSPENSION DE SÉANCE]

Monsieur le Président

Bien, vous avez pu désigner un secrétaire du CHSCT ? Qui prend la parole pour nous donner le nom ?

Madame REMI (SPEG)

J'ai le plaisir d'annoncer que notre nouveau secrétaire de CHSCT est Monsieur BORDIN. Concernant le secrétaire adjoint, pour faciliter les choses bien que cela ne soit pas prévu pour l'instant, nous avons voulu un secrétaire adjoint pour la Martinique, Madame EMMANUEL-EMILE, et un secrétaire adjoint pour la Guadeloupe, Madame MOULIN. Ceci étant dit, Monsieur le Président, cela nous amène tout de suite à une demande qui est simple : il serait souhaitable de faire évoluer le règlement intérieur de façon à ce que cette particularité de l'établissement apparaisse, c'est-à-dire un secrétaire adjoint pour chaque pôle.

Monsieur le Président

D'accord. Je propose d'applaudir Monsieur BORDIN pour son élection. (Applaudissements) Monsieur BORDIN, un mot ?

Monsieur BORDIN, nouveau secrétaire du CHSCT

Je voulais quand même préciser qu'on m'a fait confiance pour ce rôle de secrétariat. Je suis dans l'administration depuis 1979. Il ne me reste pas beaucoup de temps à faire, mais le temps

qu'il me reste à faire, je souhaite fédérer, rapporter les idées de tous les syndicats, de tout le monde, pour faire en sorte d'aller vers l'avant pour la santé des personnels qui souffrent dans leur travail et j'en sais quelque chose. Je souhaite apporter des solutions à Monsieur le Président, trouver des solutions ensemble, avec tout le monde. Je souhaite que vous ne soyez pas seuls et je ferai en sorte de vous apporter tout cela, ensemble.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, et merci pour ce souhait de fédérer tous les syndicats pour que l'on puisse avancer sur une conclusion, c'est vous qui allez faire pour que nous puissions avancer. Concernant les deux secrétaires adjoints, c'est une entorse mais que j'accepte. Mais après aussi, il faudrait que vous acceptiez que le président puisse aussi faire des entorses.

Madame AUBATIN (FSU)

Je tiens à préciser qu'on souhaitait qu'il y ait un secrétaire titulaire soit en Guadeloupe, soit en Martinique, et que l'adjoint soit en Guadeloupe, soit en Martinique, c'est-à-dire une alternance entre les deux pôles. Nous sommes une université avec deux pôles et on la souhaitait dans ce sens. Merci.

Monsieur le Président

C'est vous qui avez fait vos élections et désigné le secrétaire pour trois ans. Maintenant... oui, Monsieur LETIN ?

Monsieur LETIN (SPEG)

Je voulais juste confirmer vos propos. Effectivement, c'est le CHSCT qui vote pour le secrétaire et pour le secrétaire adjoint avec une alternance. Par contre, on a pris cet accord et on l'assume pour faire en la sorte que ce soit cette fois-ci, et peut-être que la fois suivante les futurs élus du CHSCT feront autrement.

Monsieur le Président

Monsieur BORDIN, vous avez un rôle fondamental parce que je peux aussi être amené à vous demander votre avis lors d'une réunion. À notre niveau, nous sommes prêts aussi à faire des efforts pour qu'on puisse avancer ensemble.

Monsieur BORDIN (UNSA), secrétaire du CHSCT

Je dirais simplement que nous avons apporté cette solution – et je rejoins Madame Paule AUBATIN qui a dit que nous avons une université avec deux pôles, Martinique et Guadeloupe –, parce qu'il y a des problèmes en Martinique et en Guadeloupe.

Monsieur le Président

En tout cas, merci pour cette élection. Je voulais aussi féliciter les deux secrétaires adjoints en les applaudissant. (*Applaudissements*) Vous aurez aussi du travail à côté de votre secrétaire qui a effectivement du travail sur les épaules. J'ai toujours œuvré pour une université, et personnellement cela ne me gênait pas qu'il y ait un secrétaire adjoint en Martinique et un secrétaire ici. Maintenant, vous avez choisi autrement, cela ne me pose pas de souci. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Non, je garde ma question pour le point qui viendra après.

Monsieur le Président

Très bien, on va continuer. Merci beaucoup et puis Monsieur BORDIN, prenez votre place de secrétaire, et peut-être prenez quelques notes pour compléter la personne de l'administration pour que nos PV soient les plus justes possible. Et puis, si jamais il manque quelque chose, il faut que nous n'ayons pas les remarques qui ont été faites ce matin concernant le compte rendu de la séance précédente. Nous passons au point suivant.

7. Compte rendu de la visite de l'inspection santé et sécurité au travail (en lieu et place du point 4 inversé à la demande des organisations syndicales)

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur le DGS.

Monsieur le DGS

Effectivement, pour cette mission d'inspection, deux inspecteurs sont venus au tout début de ce mois de février. Ils ont débuté leur visite le 1^{er} février sur le pôle Martinique, puis l'ont poursuivie ici les 4 et 5 février. Ils ont rencontré les principaux interlocuteurs dans ce domaine, à savoir les représentants de chaque pôle, la DRH, le patrimoine, et ils ont effectué également quelques visites. En fil rouge, dans les personnes accompagnatrices, outre moi-même, il y avait Monsieur LEROY et Monsieur AUDEBERT. Et, classiquement, comme toute mission d'inspection, le mardi 5, à la fin de leur mission, ils ont conclu par un entretien avec le Président pour lui présenter oralement leurs premières impressions sur la visite qui se sont concrétisées une semaine ensuite par une lettre d'observation, une proposition de mesures immédiates (c'est le terme requis) que vous avez donc sous les yeux. Je ne sais pas si cela appelle des remarques de votre part. Ces propositions, bien entendu, devront donner lieu à des actions de notre part et avec un rendu régulier souhaité par les deux inspecteurs. Voilà pour le principal.

Monsieur le Président

Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Il me semble que la question des mesures immédiates justifie en fin de compte des réponses les plus rapides possible. Et, concernant le document que vous nous avez fait parvenir, qui date du 5 février, je voulais savoir quels étaient les points pour lesquels vous aviez déjà amorcé, voire apporté des éléments de réponse. Bien évidemment, est-ce qu'on peut examiner dans le détail chacun de ces points ?

Monsieur le Président

Madame REMI, on ne pourra pas analyser chaque élément en détail. Je pense que maintenant il y a un secrétaire qui va travailler pour voir ce qu'on va mettre en place en premier lieu. Si on prend chaque point, on est là pour un moment...

Madame REMI (SPEG)

Excusez-moi, c'est sans doute un défaut de formation de ma part, mais il me semble que la demande a été formulée au président de l'établissement. Je ne sais pas, vous seriez en train d'indiquer que vous attendiez qu'il y ait un secrétaire pour examiner ? Si je me trompe, vous avez un conseiller à côté de vous pour le confirmer ou pas, qui dit mesures immédiates dit forcément qu'il y a au moins certains points en rapport avec la mise en danger des personnes. Donc, j'aurais voulu savoir si vous avez déjà vu certains points, sans attendre la nomination du secrétaire, et qu'est-ce que vous avez envisagé, qu'est-ce qui a été fait ?

Monsieur le Président

Madame REMI, tous les points qui sont identifiés là sont importants. Tous. Donc, s'il faut les faire en points d'urgence, il faut les faire tous en urgence. Or, ce n'est pas possible. Monsieur AUDEBERT ?

Monsieur AUDEBERT

Merci Monsieur le Président. Pour répondre à la question tout à fait légitime de Madame REMI, il faut préciser – c'est inscrit dans le prolongement de ce que vient de développer Monsieur le DGS – que le document daté du 5 février avait été constitué par moi-même et Monsieur LEROY, et ne constitue qu'un document interne. Ce qui fait office de document officiel si je puis dire, c'est le document qui vous a été rajouté *in fine*, qui n'est donc pas structuré autour de l'organisationnel et du technique, et qui émane des inspecteurs. Ce document des inspecteurs nous est parvenu la semaine dernière (vous le verrez dans sa datation). C'est donc ce document qui fait foi, c'est sur ce document que nous devons nous mobiliser ; le petit document que nous avons constitué à titre interne a été réalisé par nos soins parce que nous souhaitons prendre une première mesure des recommandations qui nous étaient proposées par les inspecteurs. Mais, le document officiel, je le répète, c'est celui qui date de la semaine dernière, daté du 12 février et qui nous est parvenu quelques jours après.

Monsieur le Président

Monsieur LETIN ?

Monsieur LETIN (SPEG)

Je voulais juste dire que je vois effectivement la proposition de mesures immédiates, mais sur la forme on ne retrouve pas les points que précisent justement les inspecteurs. Ils ont été clairs, ils ont mis les mesures organisationnelles avec des points (1, 2, 3, 4) qu'on ne retrouve pas. Il me semble qu'il eut fallu que chacun de ces points se retrouve dans la proposition que vous faites, en reprenant le point 1 des inspecteurs et la réponse que vous faites, puis le point 2 des inspecteurs et la réponse que vous faites, et ainsi de suite.

Monsieur AUDEBERT

Non, la dichotomie entre les volets organisationnels et techniques n'est qu'une initiative interne ; c'est le document des inspecteurs qui compte avant le nôtre.

Madame CLEORON (SNPTES)

Au vu du document que vous nous avez fourni, j'ai été interpellée par l'absence des assistants de prévention. Ils n'ont pas été invités à la réunion. Déjà, on ne les connaît pas, donc on aurait bien aimé qu'ils soient connus, qu'on sache qui ils sont et où. Et, nous pouvons mieux étudier le document que vous avez mis.

Monsieur le Président

Madame AUBATIN ?

Madame AUBATIN (FSU)

C'est juste une question administrative. Le document que vous nous avez donné n'est pas signé, donc je ne sais pas si c'est la fin ou si cela tient juste sur une feuille. Merci.

Monsieur AUDEBERT

S'agissant des assistants de prévention, puisque la question a été posée, sachez que nous sommes en train de réactualiser la liste des assistants de prévention à l'échelle de l'université des Antilles. Nous avons une liste des assistants de prévention, simplement nous nous sommes aperçus que cette liste n'était pas tout à fait actualisée et exhaustive. Il y a des collègues qui sont assistants de prévention et qui n'ont plus souhaité renouveler cette mission, et donc, avec Monsieur LEROY, nous sommes en train de réactualiser cette liste. Et, ce n'est que sur la base de cette réactualisation de liste que nous pourrons commencer à travailler.

Monsieur le Président

Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Ma question est toute simple. A priori, les inspecteurs sont censés recevoir l'ordre du jour et pouvoir participer, et je voulais donc savoir ce qu'il en avait été. Cela aurait pu être intéressant. Je suis désolée, quand je regarde la notion de mesures immédiates, je le répète encore, je suis allée sur le site du ministère dans la rubrique Santé et Sécurité au travail, et qui dit mesures immédiates dit quelque chose d'urgent, quelque chose avec mise en danger des personnels, et donc quelque chose qui doit tout de suite faire l'objet de... Pardonnez-moi, mais là est-ce qu'il n'y a pas lieu de discuter là tout de suite, de regarder chacun des points, à défaut d'avoir les inspecteurs qui puissent nous dire ce que cela signifie ou ce qui se cache derrière, qu'on puisse regarder, voire définir des priorités, ou déjà d'avoir des pistes sur ce qui peut être fait, enfin commencer le boulot quoi ! Sinon, je crains qu'on ne reparte encore, même avec un secrétaire, sur quelque chose qui va nous amener aux calendes grecques. Ce n'est pas la première fois... Mesures immédiates = urgence...

Monsieur le Président

Avant de donner la parole à Monsieur AUDEBERT, il y a mesures immédiates et moyens pour faire. Il y a des mesures immédiates qui peuvent être mises en place tout de suite, et des mesures immédiates qui demandent de l'argent et que je ne pourrai pas faire. Ce n'est pas parce que les inspecteurs sont passés que je dois mettre en péril tout le reste de l'université. Tout doit fonctionner, mais il y a des choses qu'on peut faire maintenant et des choses qu'on

ne peut pas faire maintenant. C'est normal que les inspecteurs listent tout ce qu'il y a à faire, je comprends, mais l'université fonctionne, il y a un budget de fonctionnement pour l'université et je dois faire avec. Donc, ne pensez pas que ce qui a été dit sera fait du jour au lendemain. Il faut l'accepter. La parole à Monsieur AUDEBERT, puis à Monsieur LETIN.

Monsieur AUDEBERT

Pour répondre concrètement aux questions de Madame REMI, je vais donner quelques éléments. Il y a effectivement plus d'une quinzaine de mesures à caractère immédiat, mais cela ne veut pas dire que rien n'a été entrepris. Je prends deux exemples. Par exemple, sur l'alarme incendie, nous avons commandé la semaine dernière toute une série, par exemple des cornes de brume, parce que la possibilité est de choisir soit des agents SSIAP, soit, à défaut, de commander des cornes de brume. C'est fait. Deuxième exemple, nous avons pour mission également dans cette litane de mesures, de restructurer *organisationnellement* les services. Nous avons commencé à élaborer un organigramme qui rassemble, qui collationne l'ensemble des acteurs et les fonctions qui leur sont dévolues. C'est un document qui, quand il sera fini, sera adjoint au bilan – et vous avez raison Madame REMI, il faut un bilan d'action. Je pense, Monsieur le Président, que cela fera l'objet d'un écrit pour répondre précisément aux demandes des inspecteurs. Mais quelques jours après, cela paraît un peu prématuré parce que nous sommes dans un rapport d'étape puisque nous n'avons pu en commencer la mise en œuvre que pour trois ou quatre de l'ensemble. Donc, nous avons jugé que l'alarme incendie était une priorité absolue, et la commande de cornes de brume a été faite. Nous avons jugé, en termes organisationnels, qu'il s'agissait aussi de clarifier les compétences des services et nous avons commencé à rédiger un organigramme, et nous poursuivons nos travaux. Naturellement, tous ces travaux seront présentés au prochain CHSCT par le biais, comme le dit Madame REMI, d'un bilan d'action.

Monsieur le Président

Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Je prends le point 4 « *Remettre en état le fonctionnement des centrales incendie, et dans l'attente prendre les mesures conservatoires de sécurité, notamment pour les ESPE de Martinique et de Guadeloupe, ou encore l'IUT de Martinique* ». Qu'est-ce que sous-entend la « remise en état des centrales incendie » ? Et, « prendre des mesures conservatoires », jusqu'où ces mesures conservatoires doivent-elles aller ?

Monsieur AUDEBERT

Je vous remercie d'avoir pris cet exemple : soit nous mettons devant les bâtiments ce qu'on appelle des agents SSIAP qui sont qualifiés spécifiquement pour pallier temporairement l'absence de fonctionnement de ces centrales incendie – pour lesquelles nous nous enquêrons en ce moment auprès d'un certain nombre de fournisseurs pour qu'elles se remettent en fonctionnement –, soit ce sont des cornes de brume à mettre à disposition comme je vous indiquais à l'instant. Nous avons opté pour les cornes de brume qui, dans la réglementation, s'imposent en fonction des ERP plus ou moins grands. Et donc, après moult discussions et

concertations, les cornes de brume nous ont paru plus appropriées pour l'instant, mais nous proposerons effectivement des dispositifs beaucoup plus structurés à l'avenir.

Monsieur le Président

Monsieur LETIN ?

Monsieur LETIN (SPEG)

Je suis en train de prendre connaissance de la proposition des mesures immédiates. C'est une question que je pose : il me semble qu'il manque une partie à ce document.

Monsieur le DGS

Après vérification faite, Madame AUBATIN avait raison, il manque la deuxième page.

Monsieur AUDEBERT

C'est effectivement un document de deux pages.

Monsieur le DGS

De mémoire, je crois que cela concerne dix-huit mesures.

Madame REMI (SPEG)

Pendant que Monsieur le DGS est parti, je prends le point « *Maintenir et verrouiller les tableaux... présentant des pièces nues sous tension* », par exemple le bâtiment de recherche sur le campus de Fouilllole. Je ne sais pas ce que cela sous-entend de « maintenir et verrouiller » (électrocuter ?), mais il peut paraître simple de condamner les accès par le Président.

Monsieur le Président

Monsieur AUDEBERT.

Monsieur AUDEBERT

Il s'agit effectivement d'un bâtiment ancien. Comme vous le savez, ce bâtiment n'a plus vocation à être occupé, en particulier dans les étages. Quelques aménagements ont été faits au rez-de-chaussée et c'est un bâtiment qui a vocation à être détruit. Nous l'avons précisé après coup auprès des inspecteurs qui, à mon sens, étaient un peu plus rassurés de voir que ce bâtiment avait vocation à être détruit, même si au rez-de-chaussée il y a un certain nombre de matériels qui ont été installés et je crois savoir que quelques personnes peuvent y accéder de temps en temps et y séjournent. C'est un bâtiment qui n'est plus occupé dans les étages, et quelques aménagements au rez-de-chaussée ont été proposés essentiellement pour entreposer des matériels.

Monsieur le Président

Ce bâtiment va donc être détruit. On est déjà en train de faire le comptage de la destruction pour qu'il soit détruit avant la fin de l'année. C'est l'objectif. Ce bâtiment n'est plus aux normes et des collègues se sont installés sans l'avis des responsables. Je ne sais pas pourquoi ces collègues ont envie de s'y installer, mais on prend quand même quelques risques.

Monsieur LETIN

Ce que je n'ai pas compris, c'est quand on parle d'installation incendie, excusez-moi Monsieur le DGS, mais par exemple, il y a la centrale et il y a les zones. Comment vous allez faire dans chaque zone ? C'est ce que je ne comprends pas.

Madame MONTANUS (SNPTES)

Est-ce que je peux ?

Monsieur le Président

Allez-y.

Madame MONTANUS

Pour compléter par rapport à ce que dit Monsieur LETIN, vous dites que vous avez opté pour des cornes de brume. Des cornes de brume, c'est pour signaler. Par contre, les agents SSIAP sont quand même indispensables parce qu'il faut circuler pour pouvoir signaler. C'est bien beau d'avoir des cornes de brume mais s'il n'y a personne qui circule, on peut être en face de l'incendie, comment on pourra signaler ? Je pense que l'un ne va pas sans l'autre. Pour moi, ça ne suffit pas.

Monsieur le Président

Je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut que le dispositif soit complété. Mais avons-nous les moyens aujourd'hui de mettre un dispositif complet ? On n'a pas les moyens. L'université n'avait pas investi dans ce domaine, et maintenant il faudrait que nous fassions ce qu'il faut pour améliorer dans un premier temps, et après continuer à améliorer. Je ne suis pas contre du tout, seulement il faut voir ce qu'on peut faire et ne pas prendre de risque pour l'université.

Monsieur MELESAN (SNPTES)

Beaucoup de centrales sont posées par des entreprises privées et la plupart de ces centrales ne répondent pas aux normes ou sont souvent en panne (batterie, c'est souvent le cas). Et vous avez tous les capteurs de zone qui méritent aussi d'être revus et ne le sont pas, les détecteurs de fumée. Jusqu'à présent, sur le pôle Martinique, cela fonctionne plus ou moins, tous les extincteurs sont révisés. Et aussi, je pense à la formation du personnel. En cas de départ de feu, il faut que le personnel puisse reconnaître les zones et signaler au chef d'établissement tout dysfonctionnement de matériel.

Monsieur le Président

Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Pour compléter ce que disaient les collègues du SNPTES et du SPEG, comme indiqué dans la proposition des mesures urgentes et les mesures conservatoires de sécurité, des propositions ont été faites en face concernant le fait qu'il faudrait non pas seulement mettre des cornes de brume mais également associer des agents SSIAP, et faire en sorte que les personnels soient formés, proposition émanant du CHSCT. Mais, concernant les mesures conservatoires, quelles sont ces mesures envisagées par l'établissement ? Et que qu'est-ce qu'on peut

préconiser ? Je ne le mesure pas vraiment, mais des mesures conservatoires qui seraient adaptées à notre réalité ?

Monsieur le Président

Monsieur BORDIN ?

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Je voulais simplement préciser qu'il y avait des choses qui n'étaient peut-être pas bien mais d'autres qu'on avait bien commencées. Premièrement, sur l'université, c'est la formation des assistants qui avait une bonne place, à mon sens. C'est la formation du CHSCT qu'il faut aussi, en particulier pour ceux qui viennent d'arriver.

Monsieur le DGS

Cette question est à l'ordre du jour (formation du personnel élu du CHSCT).

Monsieur BORDIN

Voilà. Je dis aussi que les assistants doivent être formés pour qu'ils puissent déjà apporter un éclairage au niveau de leurs composantes.

Monsieur le Président

Monsieur BORDIN, je pense qu'on va peut-être avancer, mais avant je voudrais répondre, notamment sur les points soulevés par les inspecteurs. Maintenant que nous avons vraiment commencé le travail au niveau du CHSCT avec les personnes qui vont travailler avec nous, je demanderai déjà de passer en revue tout ce qui a été identifié par les inspecteurs et voir très rapidement ce que nous allons pouvoir apporter comme solutions très rapidement, sans attendre le prochain CHSCT, et aussi pour avoir des échanges afin de savoir ce que nous faisons, et puis essayer véritablement de les prendre en considération. Aujourd'hui, on ne pourra pas le faire mais il faut un travail d'évaluation et de mise en application des points qui ont été soulevés. Monsieur le DGSA et Monsieur LEROY, il faut que vous puissiez travailler avec les assistants de prévention assez rapidement. Ils sont au niveau des composantes, ce n'est pas moi qui vais nommer aujourd'hui les assistants de prévention, mais cela se fait au niveau des pôles et des composantes. Une fois que nous aurons la liste des assistants de prévention, il faudra une discussion entre vous pour savoir qui et comment les former. Il faut former toutes ces personnes qui vont travailler avec nous afin d'identifier véritablement les problèmes et intervenir dessus. Nous, on peut voir les gros problèmes, mais les agents sur le terrain voient avec précision les problèmes au quotidien et vont remonter les difficultés pour qu'on puisse intervenir.

Madame MONTANUS (SNPTES)

Il me semble que les assistants de prévention sont formés en même temps que nous ? J'ai déjà suivi une formation en 2014 et ils faisaient partie du comité.

Monsieur le Président

Tous ceux qui ont été identifiés, et ceux qui n'ont pas été identifiés, il faut le faire pour qu'ils puissent justement avoir la même formation, je n'y vois pas d'inconvénient. Si on peut mutualiser, pourquoi pas.

Monsieur MELESAN (SNPTES)

Quand on voit la vérification électrique de la fac de droit, c'est fait par des entreprises privées auxquelles les référents n'ont pas accès (j'ai eu accès au document à la dernière minute). On disait que les armoires doivent être fermées avec une clé 405. Ce sont des formations pour le SSI, le départ de feu etc., qu'on ne maîtrise pas.

Monsieur GALLAIS

Moi, je voudrais dire la chose suivante. Dans mon entreprise je suis délégué syndical, et donc je fais aussi partie du CHSCT. Il faut savoir que le rôle des membres du CHSCT, vous êtes des vigilants, et en aucun point vous n'êtes des techniciens spécialistes de quelque chose. Par contre, vous avez droit de regard de savoir ce qui se passe. Il y a des choses qui ont été faites par les inspecteurs, il y a des choses que Monsieur LEROY connaît techniquement au niveau de la chimie, au niveau de la sécurité etc., et il va le faire. Donc, vous allez suivre votre marche et vous leur demanderez des comptes. Mais vous n'êtes pas techniciens. On ne peut pas faire à la place des autres, c'est important aussi, donc ne vous affolez pas là-dessus. Par contre, ce qui est intéressant, c'est que vous fassiez une formation effectivement. Nous, la formation, on l'a faite dès le départ. Je vous donne mon expérience, c'était très intéressant et au moins ça vous remet à votre place. Parce qu'il va falloir que vous sachiez qui vous êtes dans le système. Vous n'êtes pas des techniciens spécialistes... Voilà ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Madame AUBATIN ?

Madame AUBATIN (FSU)

J'aimerais quand même préciser encore une fois qu'au niveau de la formation des assistants, surtout ceux qui sont désignés par les chefs de service, il faut bien préciser et avoir dans la tête qu'ils sont là pour faire le travail collectif au niveau du personnel et au niveau du service, et n'ont pas signalé certains cas et pas d'autres. Je tiens vraiment à ce que la formation qu'on va leur donner soit vraiment ciblée sur ça, parce qu'il y a certains qui notent ce qu'ils veulent et qui ne notent pas certaines choses. Même si on est nommé par le chef de service, il faut qu'on fasse un travail parce que c'est aussi leur responsabilité.

Monsieur le Président

Monsieur LETIN ?

Monsieur LETIN (SPEG)

Comme on est sur la formation, on peut aussi parler de moyens. Je voudrais préciser que je suis informaticien et j'aurais souhaité que le CHSCT se munisse d'outils informatiques pour pouvoir essayer de centraliser, de transférer, de communiquer entre nous, qu'il y ait des outils adéquats – en matière de risques professionnels également –, ça existe pour pouvoir centraliser l'ensemble des formations, plutôt que de se balader avec du papier. Voilà ma proposition et je souhaiterais que ce soit accepté éventuellement pour signer un achat pour que cela se concrétise.

Monsieur le Président

J'ai bien dit que l'établissement a un budget pour lequel il faut que je fasse attention. Si vous avez un outil qui permet de le faire, qui est déjà présent dans l'établissement, je ne vois pas d'inconvénient. Mais s'il faut acheter un logiciel dont on ne connaît pas le prix, si c'est 1 000 euros, il n'y a pas de souci, mais si c'est pour 20 000 euros, le président ne pourra pas le faire. Peut-être que vous avez des outils ? La parole à Madame PENE-ANNETTE, puis on arrête la discussion, il faut qu'on avance.

Madame PENE-ANNETTE (FSU)

Merci beaucoup. C'est juste par rapport à notre ordre du jour. Puisqu'on est sur le point 7, serait-il cohérent de passer tout de suite au point 8 ? Comme ça, cela nous permettrait...

Monsieur le Président

Il est trop tard Madame PENE-ANNETTE. L'ordre du jour est voté, on est déjà bien avancé.

Madame PENE-ANNETTE

Merci.

Monsieur le Président

Une dernière question avec Madame REMI, et on avance.

Madame REMI

Ce n'est pas une question mais une proposition. Compte tenu du fait que nous ne sommes pas forcément formés, compte tenu du fait qu'apparemment les ISST qui ont établi ce document ont indiqué qu'ils pouvaient eux-mêmes prendre part à cette formation des membres du CHSCT, j'aurais formulé la demande suivante : est-ce que ce serait possible, à défaut de ne pas avoir eu aujourd'hui, de pouvoir organiser, à un moment ou un autre, un rendez-vous en visioconférence avec ces personnes et les membres du CHSCT, de façon à ce que nous puissions échanger et comprendre ce document pour que nous puissions être dans la démarche et avancer en prenant la bonne place et pas la place apparemment qui ne serait pas la nôtre en tant que technicien ?

Monsieur le Président

Je vais conclure sur ce point et nous ne reviendrons plus sur ce point. La première chose, les inspecteurs ont fait leur tournée en Guadeloupe et en Martinique, et ils ont fait des recommandations. Nous sommes convaincus et nous sommes en accord avec ce qui a été dit sur ce document, nous en sommes loin effectivement. Et donc, nous nous appliquons à mettre en pratique les points qui ont été soulevés. Maintenant, nous sommes un établissement autonome et je voudrais que l'établissement se prenne en charge. Nous devons nous prendre en charge pour faire ce qui a été demandé. Si les deux personnes qui sont venues souhaitent intervenir dans la formation, je ne vois pas d'inconvénient, mais je ne veux pas chaque fois qu'il y a un CHSCT d'être en visioconférence avec. Il en est hors de question, sinon on n'est pas autonome, on est sous tutelle. Donc, si vous voulez faire intervenir pour la compréhension, faites-le, prenez vos responsabilités, vous avez un secrétaire sur lequel vous appuyer, mais ne m'invitez pas à cette réunion. Je ne veux pas qu'à chaque fois qu'un inspecteur passe ici, il passe pour la recherche, il passe pour la formation, il passe pour l'organisation de l'université. Si je les ai en visioconférence, je suis sous tutelle et

je ne fais rien, le président n'existe pas ! Donc, je voulais conclure sur cette question. Je pense qu'il y a beaucoup de choses à faire. Nous avons un secrétaire qui a été désigné aujourd'hui qui va faire travailler l'ensemble des collègues du CHSCT, qui va faire remonter les informations, qui va partager avec l'administration et qu'on va mettre en application. Voilà notre objectif aujourd'hui, en tenant compte des points qui ont été soulevés par les inspecteurs, en sachant qu'il n'y a pas que ça et qu'il y a d'autres points que vous allez évoquer au fur et à mesure et sur lesquels nous allons travailler. Oui, Monsieur, juste pour finir...

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Juste un petit complément. Au dernier CHSCT, on avait une boîte mail qui représentait l'ensemble du CHSCT. Il faudrait la réactiver le plus rapidement possible.

Monsieur le Président

Bien, nous passons au point 4.

4. Présentation de la lettre d'engagement du président sur la politique en matière de santé et de sécurité au sein de l'établissement

Monsieur le Président

En fait, vous avez déjà cette lettre d'engagement à laquelle je ne vais rien ajouter de plus. Sachez que je suis véritablement positionné pour que les choses avancent, et même s'il y a des choses qui ne figurent pas dans ma lettre d'engagement, s'il faut intervenir sur d'autres points importants pour l'université, je le ferai. Oui, Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Monsieur le Président, j'ai une question par rapport à votre lettre d'engagement. En bas de la première page, vous indiquez « *prolonger vos efforts pour pouvoir faire respecter les règles et les consignes de sécurité générales mais aussi particulières liées au site* ». Ma question est la suivante, est-ce que cela a à voir avec le règlement intérieur ? Est-ce que cela a à voir avec une documentation plus spécifique en matière de consignes de sécurité, sans tomber dans les règlements intérieurs de chaque site, chaque espace ? Ou sont ce des documents qui sont adossés à ça ?

Monsieur le Président

Il ne faut pas dire qu'ils sont adossés, ce sont des règles à respecter par chacun de nous dans l'établissement. On ne peut pas à chaque fois avoir un document. Il y a des règles que chacun doit respecter au niveau de l'établissement, chacun de nous doit être responsable à un moment donné.

Madame REMI (SPEG)

Mais je voulais savoir où sont versées ces fameuses règles, dans quel document ? Est-ce pour la personne quand elle arrive ou... ? Voilà, ce sont des choses très pratiques.

Monsieur le Président

Madame REMI, Je pense que c'est du bon sens, chaque agent doit se prendre en charge à un moment donné au niveau de l'établissement. Vous avez aussi des gens qui sont là pour vous aider à vous orienter au niveau de l'établissement et des composantes, mais je ne veux pas des règles pour chacun. Non, chacun doit prendre ses responsabilités pour respecter les règles de sécurité. Maintenant, vous n'allez pas mettre en péril vos collègues au niveau des laboratoires, c'est déjà ça.

Madame CLEORON (SNPTES)

Monsieur le Président, au point 7, lorsque vous dites que vous souhaitez promouvoir les actions et les missions du CHSCT, est-ce que c'est aussi la continuité du projet de rendre visible le CHSCT auprès des collègues avec une journée de présentation ?

Monsieur le Président

Je pense que c'est important d'aller voir les collègues et de faire ce que vous avez commencé à faire. C'est ce que vous voulez dire ?

Madame CLEORON (SNPTES)

Oui, avec des affiches et toute la publicité autour.

Monsieur le Président

Après, cela dépend ce qu'on met dedans.

Madame CLEORON (SNPTES)

Oui, bien sûr.

Monsieur le Président

C'est un chapeau où on peut mettre beaucoup de choses.

Madame CLEORON (SNPTES)

Du coup, on va se retourner vers Monsieur BORDIN, le secrétaire ?

Monsieur le Président

Vous avez déjà commencé à travailler ce point, donc je pense qu'il y a une continuité. Si Monsieur BORDIN n'avait pas travaillé avec vous, ce sera l'occasion de lui dire à quel point vous vous étiez arrêtés. Il faut que ça continue.

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Vous pouvez m'envoyer un mail et on va y travailler.

Monsieur le Président

Madame AUBATIN ?

Madame REMI (SPEG)

Comme je suis enseignante, je propose que Monsieur BORDIN établisse un calendrier de réunions dans les prochains jours, un calendrier de travail avec les réunions du CHSCT, pour que nous soyons plus rationnels.

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Il sera validé par le président.

Madame AUBATIN (FSU)

D'accord.

Monsieur le Président

Je pense que Monsieur BORDIN fera le travail. Il est sensibilisé, il a vu la situation dans laquelle nous sommes, et je pense qu'il est, comme nous tous, très sensibilisé et a envie que nous avancions. Vous m'appelez une fois que vous aurez préparé ce document pour qu'on puisse le valider avant de le faire parvenir à vos collègues. Voilà, je propose de passer au point suivant sur la formation du personnel élu du CHSCT, définition des moyens à disposition du CHSCT.

5. Formation du personnel élu du CHSCT, définition des moyens à disposition du CHSCT

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur le DGS.

Monsieur le DGS

Monsieur le Président, sans vouloir botter en touche, peut-être que, s'agissant de la formation, Madame LAPLAIGE pourrait donner quelques éléments très spécifiques en la matière ?

Madame LAPLAIGE

Vous avez, soit dans les pochettes, soit sur ce qui vous a été transmis lors de la convocation, un certain nombre d'organismes agréés pour former les membres du CHSCT ainsi qu'une proposition de programme qui pourra être mis en place pour essayer de faire en sorte que chacun d'entre vous soit plus à même d'appréhender au mieux sa mission.

Monsieur le Président

La première chose est de dire qu'il faut programmer ces formations en lien avec Monsieur le Secrétaire du CHSCT. Monsieur GALLAIS ?

Monsieur GALLAIS

Pas de problème. De mon expérience personnelle (je vous ai dit que je faisais partie du CHSCT de mon entreprise où nous sommes 70), nous avons fait une formation et nous avons choisi « ACCORD FORMATION » à l'époque. On a fait cette formation sur trois jours, on était une dizaine de personnes. Cette formation nous a bien satisfaits et nous a permis de bien faire le règlement intérieur du CSE (même si c'est un peu différent effectivement), c'était très intéressant et très bien. En tant que médecins du travail (il y a plusieurs médecins délégués), nous étions satisfaits de ce qui nous avait été présenté. Donc, ce n'est pas une influence, mais en tout cas c'est pour vous dire comment ça s'est passé. Par contre, si vous vouliez faire ça tous ensemble, c'est difficile de le faire dans des petits centres de formation parce qu'ils sont toujours limités à dix ou quinze personnes. Ça peut se faire éventuellement aussi avec des

gens qui se déplacent sur place, ce qui permet de prendre tout le monde ensemble. Après, je pense que la priorité est de choisir dès maintenant des dates.

Monsieur le Président

Monsieur BORDIN ?

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Je voudrais préciser deux choses. Première chose, éviter l'université, je m'explique. J'ai fait ici une formation sur trois jours, et beaucoup de personnels quittaient la formation pour aller dans leur bureau résoudre des problèmes et ne reviennent pas. Il faut donc trouver comment faire pour que la formation soit un peu isolée pour que les gens puissent suivre. Et puis, deuxième chose, il faut que les administratifs – Monsieur le Président, si vous ne pouvez pas – participent à la formation car ça commence par là, nous aurons appris les choses en même temps.

Monsieur le Président

Je pense qu'il faudrait voir avec l'administration, la formule à utiliser. Je ne suis pas contre le fait de délocaliser la formation dans un hôtel ou dans un espace hors de l'université. Je suis entièrement d'accord sur le fait de dire que quand on est sur le terrain du travail, les gens peuvent laisser la formation pendant un moment au lieu de rester ensemble. Ce temps de formation est aussi le temps d'échanger et de discuter, et quand vous êtes en formation sur votre terrain de travail, ce temps n'existe pas parce que vous allez être tenté d'aller dans votre bureau. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Je voudrais savoir concernant la formation qui est détaillée avec une partie sur deux jours et une autre sur trois jours (je suppose que c'est la formation de base), est-ce qu'il serait possible de la mettre en place le plus rapidement possible, cette année ? Je m'explique. Comme nous sommes quasiment tous là, on peut avoir une idée du créneau. Et puis, autre chose, il y avait déjà des éléments concernant la formation qui avaient été arrêtés par le CHSCT précédent. C'est ce qui motive aussi ma demande pour être vraiment dans du concret, pour que chacun ici présent puisse s'en imprégner et se rendre disponible. Ensuite, c'est au secrétaire du CHSCT avec le président d'articuler les choses. Les organismes dans cette liste sont-ils en capacité de dispenser la formation ? Il faut désigner un organisme pour qu'on soit prêt disons dans deux mois.

Monsieur le Président

Madame LAPLAIGE ?

Madame LAPLAIGE

Pour répondre à la question, on sollicite plusieurs organismes pour avoir des devis pour organiser cette session de formation. Dès lors qu'on aura tous les retours, on pourra organiser par rapport aux calendriers et aux devis, les sessions de formation. On va essayer de le faire dans les deux mois, mais cela dépend vraiment du retour des organismes agréés pour mettre en place cette formation. S'ils ont déjà des sessions de formation organisées ou si leurs calendriers sont pleins, on ne sera pas en mesure de faire sur les dates déterminées par les membres du CHSCT.

Madame AUBATIN (FSU)

Concernant ces propositions de dates, est-ce qu'on ne peut pas utiliser Google avec des propositions de dates afin de caser ces formations ? Simplement pour dire que nous sommes en ce moment en informatisation et nous avons des formations mises en place, et donc c'est pour combiner les deux.

Monsieur le Président

Je pense qu'il faudrait que vous arrêtiez une période et demander quelles sont les entreprises qui sont disponibles. Si les entreprises font la même chose, voir lesquelles sont disponibles pour cette période, et faire jouer aussi la concurrence parce que l'agent comptable peut nous dire après qu'il ne paie pas. Monsieur BORDIN ?

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Je voulais dire aussi qu'il me semble que les inspecteurs sont des formateurs. Il faudrait aussi ajouter à la formation un complément, pendant deux ou trois mois ils vont nous suivre. Je serai pour la formation des inspecteurs parce que ce sont des formateurs aussi.

Monsieur le Président

Si c'est eux qui viennent faire la formation, il n'y a pas de souci. Par contre, j'ai eu à payer il n'y a pas très longtemps pratiquement 12 000 euros pour des gens venus évaluer un aspect de l'université, et je ne me suis rendu compte qu'après que c'est l'université qui devait payer ces gens. Je n'ai donc pas envie de me retrouver devant un problème de prise en charge de personnes qui viennent... c'est bien de venir aux Antilles, si c'est pour venir faire la formation, il n'y a aucun souci, je prends en charge, mais payer une formation par un centre de formation et payer d'autres personnes qui viendraient superviser... Mais on peut les démarcher pour qu'ils nous disent combien cela coûte. Ils font demander forcément un prix et il ne faut pas que celui-ci soit démesuré par rapport à ce que les centres de formation proposent. Donc, au niveau de l'administration, c'est donc Madame LAPLAIGE qui s'en occupe avec Monsieur BORDIN.

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

D'accord.

Monsieur le Président

Nous passons au point suivant.

Madame REMI (SPEG)

Pardonnez-moi Monsieur le Président, vous êtes passé très vite, vous avez parlé de la formation mais concernant les moyens du CHSCT ?

Monsieur le Président

Les moyens seront en conséquence de ce qui sera décidé avec Monsieur BORDIN et Madame LAPLAIGE sur le choix de l'entreprise.

Madame REMI (SPEG)

Non, non, je ne parle pas pour la formation mais des moyens du CHSCT. Je voulais attirer votre attention et l'attention du CHSCT sur le fait que les services, par dérogation, bénéficient en fin de compte de plus de temps pour que le CHSCT pour remplir ses missions. Normalement, on peut prétendre à neuf jours par mois pour les comités d'hygiène et de sécurité. Je vais vous faire suivre le document parce qu'on a posé la question aux inspecteurs quand ils étaient là, et ils nous ont dit qu'il fallait voir avec l'établissement. Je soulève donc ce point, est-ce que c'est à la charge de l'établissement, je n'en sais rien, je ne sais pas si c'est l'établissement qui paie ou pas sur ce statut dérogatoire.

Monsieur le Président

Je vous rassure, c'est l'établissement qui paie. Dans un premier temps, nous allons faire avec les moyens existants, et au fur et à mesure nous verrons ce qui manque. Là, nous avons pris l'engagement de former le personnel et nous irons jusqu'au bout, pour les agents et tous ceux qui participent aux actions d'hygiène et de sécurité au travail. Le reste, il y aura d'autres CHSCT, Madame REMI. Voilà, j'aimerais finir ce point Madame CLEORON et qu'on avance un peu.

Madame CLEORON (SNPTES)

D'accord.

6. Présentation de l'instruction générale de l'UA en matière de santé & sécurité

Monsieur le Président

Sur le point 6, je donne la parole à Monsieur LEROY.

Monsieur LEROY

Monsieur le Président, l'instruction générale vient en réponse à un besoin réglementaire qui est édicté par différents textes mais aussi par les demandes récurrentes de votre ministère concernant des points nommés dans les livres de référence ou dans les pièces administratives à joindre lors de l'instruction. C'est un document qui vient imposer un cadre à l'établissement en matière de principaux généraux de prévention mais aussi de champs d'action de l'ensemble des acteurs de la prévention dans l'établissement. Il met aussi en exergue quelques outils essentiels sur la tenue de l'ensemble des actions de prévention que nous menons dans les années 2019 et suivantes par l'abord du document unique par exemple, ou au registre de santé et sécurité. Ce document qui vous a été communiqué en janvier, et qui est censé être débattu aujourd'hui, est vraiment l'axe central de la politique de l'établissement. Je rends la parole.

Monsieur le Président

Si vous n'avez pas le document, vous l'avez sur la tablette. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Première remarque, sur la forme. Je trouve regrettable, comme l'a souligné Monsieur le Conseiller, que ce document ait été communiqué à l'ensemble des personnels de

l'établissement avec des visas qui n'en étaient pas, avant que nous l'examinions en CHSCT. Ce document où les visas sont remplacés par « XXX ». Si vous regardez, vous avez ce document avec des visas du CT, du CA et du CHSCT qui sont inexacts. Une demande avait été faite de rectifier ce document parce qu'on n'a pas pu l'examiner avant sa diffusion et que les personnels puissent être informés que c'était un document provisoire. On a corrigé le document concernant les visas, mais à aucun moment je n'ai vu passer une information à l'attention des personnels – et des usagers, j'insiste – pour dire que c'était une version provisoire n'ayant aucune valeur, en tout cas pas du point de vue des instances et par rapport à la signature du président car il faut au moins la signature du président.

Maintenant, concernant le contenu de ce document, Monsieur le Président, on a une phrase sur le conseiller. Il est impotent d'avoir les conseillers parce que c'est la responsabilité qui est engagée, et pas forcément celle des acteurs, si tant est qu'on a un beau document mais que concernant les règles « ce document décrit les missions et les responsabilités des acteurs ». Si on regarde en page 5, il est indiqué « *chaque maillon de la chaîne hiérarchique... mission de santé et sécurité... l'agent est tenu d'appliquer les règles et consignes liées à la santé et sécurité dans son environnement professionnel* ». Il est vrai que tout personnel ou tout usager doit être sensibilisé mais je pense que c'est d'autant plus intéressant de le spécifier à un moment ou à un autre. C'est pour ça que je posais la question tout à l'heure du règlement intérieur ou d'un autre document qui faisait foi sur lequel on doit se baser pour dire « oui, vous avez été informés par rapport aux tâches qui sont les vôtres, que vous aviez obligation de faire telle ou telle vérification de matériel à telle ou telle période ». Cela paraît des choses bêtes et méchantes, mais je voulais quand même ajouter ça. Ce document sera intéressant quand il sera assorti de ces éléments.

Monsieur le Président

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Madame AUBATIN (FSU)

Pour rebondir sur ce document, en page 8, il est indiqué « *les vice-présidents de pôle, les directeurs de composante, de service ou d'unité, ont l'obligation de réaliser l'évaluation pour leur service. Cette évaluation doit être transmise au directeur ou doyen de composantes ou au vice-président de pôle, puis au président qui, par l'intermédiaire du conseiller santé et sécurité, réalise un rapport annuel sur l'évolution des risques* ». Mais par rapport à la page 7 balaie les services, je ne comprends pas très bien sur ce qui est mis sur l'évaluation, il y a un va-et-vient qui n'est pas très clair de mon point de vue. Je ne sais pas si les autres sont d'accord.

Monsieur le Président

Je ne vois pas le problème. Mais si la compréhension n'est pas facile, il faudrait peut-être le modifier.

Madame AUBATIN (FSU)

L'évaluation ne peut pas être faite par les composantes.

Monsieur le Président

Je propose que vous fassiez des réunions sur ce document pour que chacun puisse apporter ses modifications. Puis, nous le mettrons au propre pour le faire valider au niveau du CHSCT.

Madame AUBATIN (FSU)

D'accord, parce qu'il y a d'autres points...

Monsieur le Président

Nous n'avons pas le temps de tout voir aujourd'hui.

Madame AUBATIN (FSU)

Non mais comme tout le monde est là, j'avais aussi une remarque pour la page 9 concernant les conseillers...

Monsieur le Président

Il peut y avoir des changements de tournure pour une meilleure compréhension, je pense qu'il faudrait retravailler le document en réunion pour le mettre au propre et le soumettre en CHSCT pour le valider si vous ne voyez pas d'inconvénient. Monsieur le Secrétaire, est-ce que c'est faisable ?

Monsieur BORDIN, secrétaire du CHSCT

Oui, oui, selon le calendrier qu'on va composer.

Monsieur le Président

Voilà, je pense que vous pourrez le faire avec votre calendrier. Oui, Monsieur LETIN ?

Monsieur LETIN

Je rebondis sur la question posée par Madame AUBATIN sur la page 9, troisième paragraphe où il est indiqué «... *spécialiste externe invité par la DIRRECTE, en application du Code du travail...* ». J'ai entendu tout à l'heure que « spécialiste externe » il y avait quelqu'un, mais « habilité par la DIRRECTE » je n'ai pas vu l'habilitation. Auriez-vous une copie de cette habilitation ?

Monsieur le Président

Le document existe mais je ne l'ai pas avec moi. On peut vous le fournir.

Monsieur LETIN

Oui.

Monsieur le Président

Bien, nous n'allons pas voter ce document aujourd'hui. Je vous demande donc de le travailler pour qu'on ait un document consensuel qu'on puisse voter dans un deuxième temps.

Madame REMI (SPEG)

Je peux intervenir ?

Monsieur le Président

Oui.

Madame REMI (SPEG)

Je l'ai souligné tout à l'heure, ce document est déjà en circulation et détenu par les personnels et les usagers de l'établissement, mais dans une version qui n'est pas la bonne. Donc, je pense et je propose qu'il puisse y avoir une information à destination de ces personnes concernant la nature de ce document pour leur dire que ce n'est pas un document dans sa version définitive.

Monsieur le DGS

Cela a déjà été fait à la demande de Gérardin qui m'avait alerté sur ce point. Depuis, il y a eu un message pour dire que le document ne serait définitif que lorsqu'approuvé en CHSCT et en CT.

Madame REMI (SPEG)

Cela a été fait à l'ensemble des usagers bien sûr ?

Monsieur le DGS

Tout à fait, par les mêmes voies qu'il avait été livré.

Madame REMI (SPEG)

OK, très bien, merci.

Monsieur le Président

Je propose de continuer l'ordre du jour.

8. Discussion autour de la mise en conformité de gestion des déchets chimiques et biologiques de l'établissement

Monsieur le Président

Je donne la parole à Monsieur LEROY.

Monsieur LEROY

Merci Monsieur le Président. Ce point très important fait suite au travail qui a été réalisé dans les années précédentes sur la suppression de l'ensemble des sites sauvages de produits chimiques qui avaient été retrouvés, notamment la soute principale qui était basée près de l'ancien bâtiment de recherche, une soute secondaire qui était présente au niveau de la biologie marine, et quelques produits retrouvés aussi dans certaines salles de l'ancien bâtiment de recherche. Il avait été mis en exergue que, au travers de cette déviance sur une mauvaise gestion des déchets, l'établissement avait besoin de se mettre en conformité en matière d'utilisation de stockage, mais surtout d'élimination des produits chimiques et des produits biologiques. On a pu constater que différents processus avaient été mis en exergue par certains laboratoires. L'idée était d'uniformiser les procédures et derrière de retrouver une conformité réglementaire à travers le passage d'un prestataire agréé sur la Guadeloupe et la Martinique, pour prendre en charge ces produits chimiques et biologiques. Nous avons donc rencontré une entreprise spécialisée dans le domaine, qui est aussi intervenue sur la suppression de nos soutes sauvages et qui nous a fait une proposition de convention pour la

récupération de ces produits chimiques et biologiques. C'était la première étape. La deuxième étape (qui est en cours) est celle de faire remonter l'ensemble des besoins de chaque composante ou laboratoire en termes de contenants réglementaires identifiés en fonction des sources de pollution pour pouvoir les mettre à disposition, et enfin par la suite, troisième étape, de mettre tout ceci en format de routine pour que le prestataire puisse les récupérer et les détruire réglementairement.

Monsieur le Président

Oui, allez-y.

Monsieur MELESAN (SNPTES)

Ce que je voulais savoir (car j'ai vu beaucoup de déchets de laboratoire), en ce qui me concerne je n'ai pas vu de recherche d'amiante.

Monsieur LEROY

Il faut distinguer les types de déchets. En termes d'exploitation de l'établissement, les déchets chimiques et biologiques sont liés à la partie recherche et enseignement. Concernant l'amiante, ce sont des déchets que nous allons rencontrer lorsque l'établissement va procéder à des aménagements ou des destructions dans ses bâtiments. C'est essentiellement lié dans des documents réglementaires comme le DTA, qui sont retrouvés au niveau du SGPI.

Monsieur le Président

Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Je voulais savoir quel est le montant de la prestation ? Est-ce que c'est suite à une mise en concurrence ou quelque chose de ce type pour cette société ? Ensuite, concernant la convention pour cette société, il y a le petit croquis en page 5... Je voulais savoir quelles sont les prestations de déstockage ?

Monsieur LEROY

Je ne suis pas forcément habilité à répondre à ces questions, mais déjà le coût de prestation est précisé en annexe II du document, et qui est travaillé de façon réglementaire par rapport aux coûts qu'ils subissent pour le rapatriement de l'ensemble de ces produits chimiques et biologiques. Il faut savoir que ce suivi de destruction des produits chimiques et biologiques est extrêmement draconien au niveau réglementaire. La préfecture a son œil à jeter et son mot à donner. Nous avons donc des tarifications qui ont été proposées ici pour l'ensemble de l'établissement. Au-delà d'être en conformité bien sûr, l'idée était de trouver une solution pour que ces destructions soient mutualisées afin de diminuer les coûts au maximum. Les coûts sont forcément donnés en fonction du type de déchet et de son volume de récupération (annexe 2). Concernant le déstockage, vous faisiez allusion à la partie des soutes sauvages qui ne pourraient rentrer dans ce type de format tarifaire puisque cela demanderait un devis spécifique. Enfin, concernant la mise en concurrence, je pense qu'on pourra interroger Monsieur AUDEBERT plus précisément, mais il faut savoir que, à ma connaissance, il n'y a qu'une entreprise présente sur la Martinique et la Guadeloupe, agréée par l'État, pour récupérer ce type de produits, ceci pour obtenir un contrat pour l'établissement et non un contrat par site qui engendrerait des coûts de récupération élevés.

Madame REMI (SPEG)

Le fait qu'il n'y ait qu'une seule société localisée en Guadeloupe et en Martinique, je n'y connais rien mais ça conduit automatiquement à ce qu'il n'y ait pas de mise en concurrence ?

Monsieur le DGS

Non.

Monsieur le Président

S'il n'y a pas d'autres sociétés, on ne peut pas mettre en concurrence.

Madame NITUSGAU (UNSA)

Moi, j'en connais une autre...

Monsieur le DGS

Est-elle agréée ?

Monsieur LEROY

Vous savez, vous pouvez toujours demander à une entreprise de métropole de donner sa facture aussi, ça peut se faire et comme ça, ce sera réglementaire, ça n'empêche pas. Après, vous verrez les différences de prix. Mais pourquoi pas...

Monsieur le Président

A ce moment-là, vous nous direz le nom de cette entreprise et on verra si le prix qui nous est fait par rapport à celui qui figure sur ce document.

Monsieur LEROY

Tout à fait Monsieur le Président. Ma question concerne justement la proposition. Est-ce que vous faites mention d'une entreprise qui s'appelle la SARP ?

Madame NITUSGAU (UNSA)

Non, mais je donnerai le nom.

Monsieur le Président

Bien, nous passons au point suivant.

9. Discussion autour de la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques professionnels (D.U.E.R.P.)

Monsieur le Président

Discussion autour de la mise en place d'un DU.

Monsieur le DGS

La mise en place d'un document unique, je ne vous l'apprends pas, fait partie des obligations qui s'imposent à cet établissement. Dans ce domaine, malheureusement j'allais dire, je ne vous l'apprends pas non plus, l'université des Antilles n'est pas dans un état d'avancement très important. Mais vous le savez mieux que moi puisque vous travaillez sur ces questions depuis plusieurs années. La démarche qui a été proposée va s'appuyer sur l'équipe constituée autour du conseiller et de Monsieur AUDEBERT, ainsi que moi-même, sans oublier le Docteur GALLAIS, afin de mettre en place ce document aussi rapidement que possible. Ce document rentre bien entendu dans des rubriques préétablies, il n'y a rien inventé dans ce domaine, mais il y a un cadre très contraint.

Monsieur le Président

Nous avons donc l'obligation de mettre ce document en place, l'obligation de le faire et nous le ferons. Il y aura certainement une formation à faire pour gérer le dossier informatique. Quelqu'un va faire cette formation et d'autres personnes vont profiter. Je pense que Monsieur AUDEBERT va faire cette formation et d'autres personnes seront formées par la suite, pour que si jamais demain il n'est pas là, que d'autres personnes puissent travailler. Mais, il faut à un moment donné mettre vraiment en place ce document unique car cela fait partie de nos obligations. Ce document n'a jamais existé dans l'université, ou alors dans les paroles mais pas en l'état. Ce document unique, c'est le suivi des actions que nous allons mener au niveau de l'université pour améliorer cette prévention santé et sécurité au travail. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

En juin 2018, lors de la fameuse réunion CHSCT, le principe avait été acté pour faire une enquête. Il me semble que cette enquête devait permettre de prendre le ressenti des personnels concernant la mise en place de ce document unique. Ma question est qu'en est-il de cette enquête ? Est-ce qu'elle va être lancée ? Selon quel calendrier ? pour que cela puisse permettre d'être en dynamique de construction de ce document unique.

Monsieur le Président

Je ne sais pas comment on met en place le document unique, c'est la raison pour laquelle quelqu'un est envoyé en formation. S'il faut faire une enquête pour commencer à mettre le document unique en place, pourquoi pas. À ce moment-là, il faudrait voir comment la construire etc. Peut-être que la personne qui sera formée pour nous orienter pour nous dire s'il y a une enquête à faire. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Je renouvelle autrement ma question à ce moment-là. L'enquête pour laquelle le CHSCT avait dit qu'il était d'accord qu'elle soit conduite, qu'en est-il ? Parce que c'est quelque chose de secondaire, donc...

Monsieur le Président

Je n'ai aucune notion de cette enquête. Est-ce que l'ancien secrétaire a des informations ? Est-ce que le DGS a des informations ?

Monsieur le DGS

Quelques bribes. Vous savez que les deux personnes qui avaient élaboré cette enquête sont parties de notre établissement. Et, je le dis de manière neutre, malheureusement elles n'ont laissé aucune trace de leurs travaux. Je le dis sans gêne, il nous a donc été difficile, voire très difficile, pour Monsieur LEROY, moi-même et d'autres, de pouvoir reprendre les travaux qu'elles avaient effectués – qui existaient, je n'en disconviens pas –, dont on n'a aucune trace écrite ou dématérialisée ou quelle qu'elle soit.

Monsieur le Président

Voilà pourquoi je dis qu'il faut former d'autres personnes. Là, deux personnes sont parties... Quand vous travaillez dans une entreprise, les données que vous avez ne vous appartiennent pas, elles appartiennent à l'entreprise. Et, quand on part avec son ordinateur et sa clé USB, cela veut dire qu'on n'a rien, parce qu'on est parti avec les éléments. Quand on travaille à l'université, on travaille pour l'université et pas pour soi seulement. Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

A ce moment-là, Monsieur le Président, cela justifie au moins deux choses très simples. Cela justifie du fait de mettre en place les moyens pour que les documents que nous construisons et examinons en CHSCT, soient conservés et partagés. Alors, de manière très simple, nous avons NUXEO que nous utilisons pour d'autres instances : n'y a-t-il pas la possibilité de créer un espace sur NUXEO dans lequel tous les documents ayant rapport avec l'hygiène et la sécurité au travail pourraient être versés pour que nous, les membres du CHSCT, mais aussi les personnes impliquées, puissent y déposer des documents ? Cet espace peut être créé très rapidement. On peut tous, autant que nous sommes ici, commencer à construire la mémoire de notre établissement à partir de ce que nous savons. Je prends un exemple tout simple. Je ne sais pas si l'établissement a un registre des PV du CHSCT d'avant, mais moi j'ai des éléments conservés qui remontent à 2014. Je pense que toutes les personnes ici ont des bribes, et ça pourrait être un point de départ, que chacun puisse regarder ce qu'on peut en faire. Voilà, c'est juste une proposition.

Madame AUBATIN (FSU)

Je voulais juste poser une question aux anciens du CHSCT. En page 2 du PV du CHSCT du 2 juin 2018, enfin dans le compte rendu, je ne vais pas tout relire, mais il est question de la proposition présentée depuis plus d'un an, avec un questionnaire qui serait envoyé après validation par le CHSCT. J'ai l'impression, en lisant cette partie, que les membres du CHSCT ont eu, à un moment ou un autre, ce document en main. Est-ce qu'on pourrait l'avoir ?

Monsieur le Président

Je pense que la question de Madame REMI est une bonne question : il faut conserver la mémoire de notre université. Il y a des informaticiens qui vont nous aider à permettre de créer un espace sur lequel on pourra mettre les éléments une fois qu'ils seront validés. Une fois

qu'on aura validé les éléments du CHSCT, si ces éléments doivent passer devant le CT ou autre, tant qu'ils ne sont pas complètement validés, il ne faudra pas qu'ils figurent sur cet espace. Mais je suis entièrement d'accord pour demander à la DSI de nous créer cet espace. Monsieur le Secrétaire du CHSCT, pouvez-vous prendre contact avec la direction du service informatique pour créer cet espace ? Pouvez-vous tenir informée l'administration, plus particulièrement Monsieur AUDEBERT qui centralise et qui est la personne-ressource au niveau de l'administration pour vous (Madame LAPLAIGE est aussi votre interlocuteur, mais Monsieur AUDEBERT est votre interlocuteur au niveau de l'administration) ?

Et puis, je pense qu'il faudra travailler ensemble – administration et syndicats – pour que nous puissions avancer. Toutes les idées que vous aurez, je pense qu'il faut les partager avec l'administration pour ne pas prendre du retard. Il y a des choses qu'on peut faire très rapidement et partager. S'il faut, au niveau de l'administration, engager une discussion avant le CHSCT, il faut le faire pour qu'une fois que nous arrivons en séance, que nous puissions ne pas revenir derrière. Il faut être proactifs. Donc, Monsieur AUDEBERT va travailler avec vous, et nous aussi, nous sommes là, mais particulièrement Monsieur AUDEBERT. Et toutes les personnes qui sont à côté de moi devraient aussi pouvoir travailler avec vous pour mettre en application les différents points qui ont été notifiés, en fonction de l'urgence, mais aussi sur le plus long terme.

Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions... alors, une fois que j'aurai fermé cette session, je vais encore vous dire deux choses. Monsieur GALLAIS ?

Monsieur GALLAIS

J'en parlais à Madame LAPLAIGE, ce qui serait intéressant pour les CHSCT, c'est d'avoir une tenue des accidents de travail, et à chaque fois qu'on se rencontre, il y ait le moment des accidents de travail pour voir un peu tous les accidents de travail qui ont eu lieu, de voir un peu l'analyse qui a été faite (ou s'il n'y a pas eu d'analyse, ou en tout cas un compte rendu de ce qui s'est passé) pour en parler. Parce que la meilleure des préventions est de faire aussi le bilan de chaque accident de travail pour voir quelles sont les mesures qu'on prendra pour ne plus avoir ces accidents de travail. C'est aussi une mesure d'actualisation de ce que vous faites, c'est la vigilance aussi. Vous êtes des vigilants, c'est très important dans une société, et on commence déjà par les accidents de travail, savoir les incidents et les accidents qui ont eu lieu pour pouvoir en discuter. pas besoin de passer trois ans dessus, mais cela fait partie du quotidien du CHSCT. Avoir les bonnes idées, c'est bien mais il faut rester avec la réalité. Voilà, c'est la première chose que je demanderai, que vous ayez ce type de journal. Si les inspecteurs du travail ou autres viennent, ils demanderont ces informations de toute façon.

Alors, j'ai vu qu'il y avait plein d'idées dedans, il y a des choses qu'on doit faire en simultané, avec bien entendu la chimie, la chimie incendie, c'est prioritaire. Au niveau de la médecine du travail, j'ai vu que les inspecteurs avaient demandé quelque chose qui est marqué dans l'autre livre. Nous allons voir avec le service RH pour planifier tout cela pour le mettre en place et pour que l'ordre règne là-dessus pour que les visites soient faites et voir comment cela va se passer. C'est une collaboration directe entre ma secrétaire (ou moi-même, mais ma secrétaire parce que chacun à sa place) et la DRH pour qu'on puisse mettre tout cela en place. Voilà, c'est la première chose que je demande.

Monsieur le Président

Madame MOULIN ?

Madame MOULIN (SNPTES)

Par rapport à ce que Monsieur GALLAIS vient de dire concernant les accidents de travail, est-ce que cela concerne aussi les personnes que nous recevons, aussi bien les administratifs et les enseignants, mais aussi les usagers et les étudiants ? Il arrive aussi d'avoir des accidents sur le campus. Doivent-ils en faire partie aussi ?

Monsieur GALLAIS

Je ne m'occupe que des salariés. Bien entendu, il y a toujours des choses sur un mode interactif, mais je vais vous donner un exemple. Je m'occupe d'un chauffeur poids lourds. Si le chauffeur poids lourds n'est pas capable de conduire, il ne peut pas conduire parce qu'il peut tuer des gens etc. Mais moi, je regarde d'abord son danger de se faire tuer, même s'il y a d'autres dangers à côté. Je ne peux pas m'occuper des gens qu'il va écraser et en même temps du chauffeur. Moi, je m'occupe du chauffeur, du salarié, et pas du reste. Après, il est évident qu'il y a toujours des dégâts collatéraux, et donc on peut en parler, mais c'est d'abord le salarié. C'est très important.

Monsieur le Président

Madame REMI ?

Madame REMI (SPEG)

Cela m'amène à une demande qu'on avait aussi formulée avant et qui correspond aux obligations réglementaires. Normalement, à chaque réunion de CHSCT, il doit y avoir une remontée des registres SST, où on doit trouver des choses aussi bien pour les personnels que les usagers. Aujourd'hui, ça n'a pas été rajouté à l'ordre du jour, mais logiquement il aurait dû y avoir (parce que je me souviens, on l'avait demandé) la revue de ces registres. Et, il faudrait que ce soit systématique à chaque réunion de CHSCT, pour qu'on puisse remplir la mission conseillée par Monsieur GALLAIS.

Madame REMI

Monsieur le Président, ça doit être remonté à chaque réunion...

Monsieur le Président

Une dernière question, puis on arrête.

Madame PENE-ANNETTE (FSU)

Pour dire que c'était notre premier CHSCT avec la nouvelle équipe, et c'est sûr qu'à partir du deuxième nous reprendrons tout cela. Mais je crois que là c'était quand même particulier.

Madame NITUSGAU (FSU)

En fait, je reviens sur la gestion des produits chimiques... mais je ne sais pas si on peut encore ?

Monsieur le Président

Si, si, on peut. Faites remonter le nom de l'entreprise et on verra.

Madame NITUSGAU

J'ai quel délai ?

Monsieur le Président

Faites le plus tôt possible. Bien, on va arrêter là. Je voulais vous remercier vraiment pour cette réunion d'aujourd'hui, la première de ce CHSCT. Je voulais vous dire que je compte énormément sur vous tous pour faire avancer et rattraper le retard. C'est ensemble qu'on avance pour cette université. Je me demande ce qui a été fait pendant toutes ces années. Monsieur BORDIN a dit que des choses ont été faites, mais après le passage des inspecteurs, je me suis rendu compte qu'il y restait beaucoup de choses à accomplir alors que l'université existe depuis très longtemps. Nous prenons véritablement en main maintenant la dimension de la prévention santé et sécurité. Il faut être conscient que nous démarrons, nous posons les premières pierres de cette construction et nous devons tous aller dans ce sens. Il y aura forcément des imperfections, on ne va pas tout réaliser, mais si on travaille ensemble, si nous mettons en commun ce que nous savons, et qu'on accepte ce que nous ne savons pas, il faut que nous soyons positifs sur tous les points. L'administration ne pourra pas tout faire car elle a aussi beaucoup de difficultés, beaucoup d'endroits où il n'y a pas le personnel adéquat. Nous faisons avec le personnel qu'il y a en place et vous savez qu'à l'université il y a beaucoup de réunions. Tous les conseils qui se font en polaire, sont harmonisés en central, et ce sont les mêmes personnes qui doivent faire tous les conseils, qui ont beaucoup de travail et je vous demande vraiment d'être indulgents sur le fait qu'on ne pourra pas tout faire. Mais, nous sommes sensibilisés et nous sommes là pour travailler pour que nous puissions réussir quelque chose, réussir les points les plus importants et les plus urgents. Puis, une fois qu'on aura réalisé le plus urgent, on pourra travailler plus tranquillement, construire progressivement pour que les choses évoluent dans le temps sans interruption. Ce que nous faisons aujourd'hui servira aux autres et ceux à venir. Nous sommes dans la construction, nous ne sommes pas là pour la fin, nous ne finirons pas. Voilà ce que je voulais vous dire et vous souhaiter un bon appétit ou un repas qui est peut-être déjà servi.

Madame REMI

Monsieur le Président, excusez-moi, si vous avez une idée des urgences, ce serait bien de partager avec le CHSCT.

Monsieur le Président

Je verrai cela avec l'administration qui verra avec Monsieur BORDIN. Et nous verrons ce qu'il faut faire de façon urgente. Voilà, merci beaucoup, bon appétit.

* * *

Vu par le secrétaire du CHSCT en date du 03/07/2019
Guillaume BORDIN